

**Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)
Politique de remboursement**

Programme de médicaments sur ordonnance – Terre-Neuve-et-Labrador

Avril 2013

Croix Bleue Medavie tient à vous informer des changements apportés à la politique de remboursement du programme de médicaments sur ordonnance du PFSI pour Terre-Neuve-et-Labrador.

Description	Politique de remboursement – CIC (PFSI)
Coût du médicament	Prix d'achat réel (PAR) (aucun changement)
Majoration du prix de gros (soumise avec le coût du médicament)	s.o. (aucun changement)
Frais accessoires	<u>En vigueur le 16 avril 2012</u> 8,5 %
Frais professionnels (réguliers) Basé sur le coût du médicament	<u>En vigueur le 16 avril 2012</u> 0,00 – 49,99 = 10,90 \$ 50,00 – 249,99 = 21,95 \$ > 250,00 = 49,85 \$ <u>En vigueur le 1^{er} avril 2013</u> 0,00 – 49,99 = 11,05 \$ 50,00 – 249,99 = 22,55 \$ > 250,00 = 49,55 \$ <u>En vigueur le 1^{er} avril 2014</u> 0,00 – 49,99 = 11,50 \$ 50,00 – 249,99 = 23,23 \$ > 250,00 = 49,77 \$ <u>En vigueur le 1^{er} avril 2015</u> 0,00 – 49,99 = 11,96 \$ 50,00 – 249,99 = 23,93 \$ > 250,00 = 50,00 \$
Frais pour les préparations extemporanées	<u>En vigueur le 16 avril 2012</u> 1,5 % des frais professionnels

Veuillez transmettre l'information aux membres de votre association. Si vous ou vos membres avez des questions ou des préoccupations, ou pour obtenir plus d'information sur le PFSI ou Croix Bleue Medavie, n'hésitez pas à communiquer avec notre Centre d'information à la clientèle au 1-888-614-1880 ou par courriel au CIC_Inquiry@medavie.bluecross.ca. Vous pouvez également accéder au site Web de Croix Bleue Medavie au <https://provider.medavie.bluecross.ca/> et pour voir des guides, des bulletins et d'autre information importante sur le PFSI.